FEP EXPRESS N°256

08/12/2015

SERVICE COMMUNICATION

TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

Un nouveau collecteur de taxe pour la Branche : l'OPCA Transports et Services Délégation Propreté

Changement

L'OPCA Transports et Services, Délégation Propreté est désormais le **collecteur de Taxe d'Apprentissage** de la Branche Propreté.

Je suis taxe responsable !

Cette taxe doit servir **les intérêts de votre profession**, ces fonds serviront directement les jeunes qui ont choisi d'intégrer **nos filières diplômantes.**

Deux solutions pour déclarer votre taxe

En ligne
Dès **le 18 janvier 2016** faites votre déclaration en ligne sur le site de l'OPCA : **www.opca-transports-services.com**

Par courrier
Renseignez le bordereau transmis en janvier par l'OPCA Transports et Services, Délégation Propreté et renvoyez-le au : **66 avenue du Maine - 75014 Paris**

Nous comptons sur vous !

Fédération des Entreprises de Propreté et services associés
34, boulevard Maxime Gorki - 94808 Villejuif cedex
Tél : 01 46 77 68 00 - Fax : 01 47 26 90 85
www.monde-proprete.com

Taxe d'apprentissage 2016

FEP
Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés

ATTENTION

Votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage est désormais :

l'OPCA Transports et Services, Délégation Propreté

Transports OPCA Services
Délégation PROPRETE

SOYEZ «TAXE RESPONSABLE»

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous avez la possibilité de choisir son destinataire. Mettez à profit cette occasion pour **capitaliser** sur l'avenir en **investissant** dans la formation professionnelle de notre secteur.

Agissez **« taxe responsable »** : vos fonds serviront directement la profession et les jeunes qui ont choisi d'intégrer nos filières diplômantes !

1400 apprentis répartis dans **7** CFA propreté

3500 jeunes en lycées professionnels et techniques

2 SOLUTIONS POUR DÉCLARER VOTRE TAXE

En ligne

Dès le 18 janvier 2016 faites votre déclaration en ligne sur le site de l'OPCA :

www.opca-transports-services.com

Par courrier

Renseignez le bordereau transmis en janvier par l'**OPCA Transports et Services, Délégation Propreté** et renvoyez-le au :
66 avenue du Maine - 75014 Paris

Date limite de versement : **28/02/2016**

« Contribuez à la formation des professionnels de demain ! »

VOTRE ORGANISME COLLECTEUR À L'ÉCOUTE ET DISPONIBLE

Plus qu'un simple collecteur, votre OCTA **vous écoute et vous accompagne** dans votre déclaration (calcul, affectation...).

Contactez votre conseiller OPCA Transport et Services, Délégation Propreté habituel.

LE MONDE DE LA PROPRETÉ
Des acteurs engagés